



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

appels d'urgence

Question écrite n° 85960

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le bilan de la mise en place du numéro d'urgence 116 000 Enfants disparus. Depuis mai 2009, ce numéro gratuit et accessible 24h/24 est à la disposition des familles dont l'enfant a disparu, quelque soit le motif de cette disparition (fugue, disparition inquiétante...). Le ministère de la justice est partenaire de cette initiative aux côtés des ministères du travail, de l'intérieur, du secrétariat d'État chargé de la famille, de l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation ainsi que de la Fondation pour l'enfance. Il souhaite, par conséquent, connaître les résultats obtenus suite à la mise en place de ce numéro d'urgence.

Texte de la réponse

Le numéro d'urgence « 116 000 enfants disparus » a été lancé le 25 mai 2009. Avec le soutien des pouvoirs publics, il est géré conjointement par l'institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM) et par la fondation pour l'enfance. Le ministère de la justice et des libertés apporte à ces organismes une subvention de 90 000 EUR par an pour le fonctionnement de la plate-forme téléphonique. Selon la fondation pour l'enfance, qui a publié les résultats du fonctionnement du 116 000, la plate-forme d'appel a reçu, en 2009, 15 918 sollicitations. 4 609 appels ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier et 889 ont fait l'objet d'un suivi particulier par les écoutants spécialisés de la plate-forme. 656 ont concerné des disparitions qui pour 42 % relevaient d'un enlèvement d'un des deux parents et 32 % concernaient la fugue d'un enfant.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85960

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2010, page 8466

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12943